



Centre Parental Philia

QU'EST CE QU'UN CENTRE PARENTAL ?

Un centre parental est un dispositif de prévention et de soutien à la parentalité. Il s'agit d'un lieu d'accompagnement et d'hébergement destiné aux parents et futurs parents qui souhaitent être soutenus dans leur rôle parental

QUI S'ADRESSE LE CENTRE PARENTAL ?



- les femmes enceintes à partir du 7e mois de grossesse
- les mères, les pères et les couples en attente de leur enfant et/ou avec leurs enfants de moins de 3 ans

LES OBJECTIFS DU CENTRE

- Préparer l'arrivée de votre futur enfant
- Soutenir les parents dans l'acquisition de compétences parentales
- Favoriser le bien être et le développement de l'enfant, en favorisant une relation d'attachement
- Accompagner les familles vers l'autonomie

L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

Les familles bénéficient :

- d'un accompagnement en accueil de jour ou d'un accueil collectif au sein des 15 appartements dont le centre dispose
 - d'un accompagnement personnalisé selon son projet de vie
 - d'un soutien à la parentalité au quotidien
 - d'entretiens réguliers avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire
 - d'ateliers individuels et collectifs autour de la parentalité, de la santé et de la gestion du budget
- 
- 



LA VIE AU CENTRE

- En hébergement, chaque famille dispose d'un espace de vie privée
- Des espaces communs favorisant l'échange et le partage
- Les parents sont acteurs et responsables de l'éducation de leur enfant
- Le respect des règles de vie collective est essentiel pour le bien-être de tous

DURÉE DE L'ACCUEIL

L- Les appartement en hébergement : l'accueil est temporaire et s'adapte au projet de chaque famille. La durée d'accompagnement est en moyenne de 6 mois et peut être reconduite. Un accompagnement est proposé pour préparer la sortie du centre parental

- L'accueil de jour : La durée d'accompagnement est de 4 mois et peut être reconduite

COMMENT ACCÉDER AU CENTRE PARENTAL?

L'admission se fait sur orientation :

- par un service du Département (PMI, équipe pluridisciplinaire en Agence Départementale des Solidarités)
- par des professionnels de la maternité ou du secteur médico-social

La demande d'admission est étudiée en commission.

Si le projet d'accueil est retenu, une rencontre est programmée.

L'adhésion et l'engagement des parents à un accueil au sein du centre parental est un incontournable

Les familles participent financièrement aux frais de séjour selon la composition familiale et leurs ressources

OU SE RENSEIGNER?

- La Protection Maternelle et Infantile
 - Les Agences Départementales des Solidarités
 - La Direction de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Familles
- 